

LA MEILLEURE DÉFENSE SOCIALE, C'EST L'ATTAQUE ORGANISÉE...

Lundi 26 janvier, nous étions une fois de plus dans la rue pour exprimer notre révolte face à la politique de casse sociale menée tous azimuts par l'État. Comme toujours, nous - salariés, précaires et chômeurs - serons les premiers touchés par cette «*loi Macron*» discutée à partir d'aujourd'hui à l'Assemblée. Une loi proposée par un ministre prétendu socialiste, qui entérine la libéralisation galopante de l'économie via la casse du *Code du travail*. Le tout en avançant main dans la main avec un patronat qui, depuis l'arrivée d'Hollande au pouvoir, n'a de cesse de recevoir des cadeaux fiscaux (plus de 40 milliards d'euros à l'heure actuelle). Petit zoom sur ce que nous prépare cette loi scélérate censée réformer l'économie.

Travailler le dimanche

Le projet de «*loi Macron*» prévoit l'ouverture des commerces le dimanche jusqu'à douze fois par an. Sur le papier, ce travail dominical devra reposer sur le volontariat. Mais nous ne sommes pas dupes: les patrons savent très bien user de la pression pour que leurs employés fassent leurs quatre volontés, et, quand on est seul et dans le besoin, il est parfois difficile de dire non. En outre, la loi prévoit une déréglementation des compassassions financières généralement accordées pour tout travail réalisé le dimanche et la nuit. L'ambition affichée ici par cette nouvelle loi est claire: faire du dimanche un jour travaillé comme les autres.

Sécuriser la délinquance patronale

Le délit d'entrave à l'exercice du droit syndical, actuellement puni d'un an d'emprisonnement et d'une amende de 3.750 euros, ne sera plus passible que d'une «*sanction financière*». Il s'agit ici d'une tentative, à peine cachée, de casser l'exercice du syndicalisme en France en permettant à la délinquance patronale de s'exprimer plus facilement, sans s'exposer à de gros risques judiciaires.

Casser la justice du travail

Actuellement, les prud'hommes sont les seules instances qui permettent au salarié, lors d'un litige professionnel, d'avoir une représentation syndicale pour se défendre face au patronat. En transférant les affaires de droit du travail à une juridiction professionnelle, la loi Macron entend retirer au salarié son droit à une défense syndicale et protège ainsi, une fois encore, la délinquance patronale. L'État veut court-circuiter le droit du travail et revenir sur deux cents ans de lutte syndicale!

Nous nous sommes battus pour obtenir des acquis sociaux et, aujourd'hui, nous nous battons pour les conserver! Cette casse sociale généralisée - sans commune mesure depuis dix ans - orchestrée par un gouvernement socialiste devrait enfin nous faire comprendre qu'il n'y a rien à attendre de l'État. Pour que la balance penche de notre côté dans la lutte des classes en cours, nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes. Pour contrecarrer leurs ambitions antisociales, seules nos luttes, organisées sur des bases autonomes, loin des univers fétides des partis politiques avides de récupération, nous donneront satisfaction. Et pour sortir de la boucle sans fin des ripostes, anticipons notre avenir en organisant l'offensive. Les quelques acquis qui nous restent sont insuffisants, il ne suffit plus de défendre, il faut désormais attaquer. Et sévèrement.

Groupe Salvador-Seguí de la Fédération anarchiste
